

Paris, le 02 OCT. 2006

Monsieur le Président,

Par votre courrier du 14 septembre 2006, vous avez bien voulu me faire part de la préoccupation des membres du Conseil Supérieur de la Magistrature à la suite du débat sur le traitement judiciaire des violences imputées à des mineurs en Seine-Saint-Denis.

Conscient de la question que vous évoquez, j'ai estimé nécessaire de recevoir sans délai le premier président de la Cour de cassation pour m'entretenir avec lui de cette situation.

J'ai tenu à cette occasion à rappeler ma très grande exigence quant au respect de l'indépendance des magistrats et à la nécessaire sérénité dans laquelle ils doivent exercer leur difficile mission.

J'ai également rappelé que toutes les énergies devaient être mobilisées pour prévenir et sanctionner les violences. Chacun doit y prendre sa part dans un esprit d'unité et de mobilisation nationale. Dans ce cadre, j'ai adressé aux magistrats un message de confiance dans leur engagement et leur esprit de responsabilité.

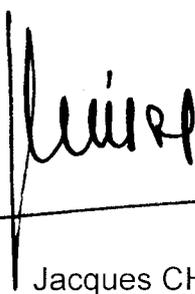
S'agissant plus spécialement de la situation en Seine Saint Denis, à laquelle votre courrier se réfère, j'ai demandé au Garde des Sceaux de réunir d'urgence l'ensemble des acteurs concernés pour que soient examinées en commun les mesures permettant de mieux lutter contre l'insécurité et de renforcer l'efficacité de l'action publique et judiciaire face aux actes de violence dont souffre ce département.

Monsieur Jean-Claude BECANE  
Président de la réunion plénière  
Conseil Supérieur de la Magistrature  
15 Quai Branly  
75007 PARIS

Au terme de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises : la nomination de vingt-cinq éducateurs spécialisés, la création d'un service de l'exécution des peines prononcées contre les mineurs, la réouverture du foyer d'Aubervilliers ainsi que la mise en œuvre d'un service de permanences au sein de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Il a également été demandé à l'observatoire national de la délinquance de mettre en place une antenne départementale de manière à ce que l'action conjuguée de la police et de la justice puisse se faire sur la base des mêmes éléments.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Jacques CHIRAC